

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 12 juillet 2013

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°15

INSTRUCTION N° 3261/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant abrogation de textes.

Du 5 juin 2013

INSTRUCTION N° 3261/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant abrogation de textes.

Du 5 juin 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 9 2 7 J

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Textes abrogés :

Instruction du 18 octobre 1909 (BO/G, p. 2110 ; BOEM 540-0.1.1) modifiée.

Instruction n° 967/CMa/2 du 9 juillet 1947 (BO/M, p. 72 ; BOR/M, p. 144 ; BOEM 511-0.2.4) modifiée.

Instruction interministérielle du 12 septembre 1949 (BO/G, p. 4941 ; BOEM 510.2.2) modifiée.

Instruction n° 17414/AM/INT/2/REG/DC/CDE du 14 septembre 1954 (BO/G, p. 3957 ; BOEM/G 714-0, p. 165 ; BOEM 730.3) modifiée.

Instruction n° 20258/3/2/INT du 1er mars 1956 (BOEM 540-0 ; BOEM 540-0.1.2).

Instruction n° 21000/3/2/INT du 1er août 1956 (Ex-BOEM/G 540-0, p. 15 ; BOEM 510.3.1, 540-0.2.1) modifiée.

Instruction n° 41136-4/1-Inst. du 22 juin 1957 (BO/G, p. 3559 ; BOEM 540-0.8).

Instruction n° 18000 AM/Int./P Org./MB/DC/CDE du 20 septembre 1957 (BO/G, p. 4256 ; BOEM 540-0.2.1) modifiée.

Instruction n° 21042/3/2/Int. du 12 juin 1958 (BO/G, p. 3251 ; BOEM 540-0.6.2) modifiée.

Instruction n° 20198/T/3/2/INT du 5 avril 1960 (BO/G, p. 887 ; BOEM 540-0.8).

Instruction n° 20700/T/3/2/INT du 10 décembre 1960 (n.i. BO/G ; BOEM 540-0.8).

Instruction n° 9772/DS/OM/INT/4/B/1/DCI du 28 août 1964 (n.i. BO/G ; BOEM 540-0.1.1).

Instruction n° 20548/T/3/2/INT du 2 décembre 1968 (BOEM 704.1).

Instruction n° 2700/DEF/DCCA/2/5 du 25 mars 1975 (BOC, p. 1497 ; BOEM 555.2.2.1).

Instruction n° 30920/DEF/DCCA/ORG/ADM/GEN/1 du 1er octobre 1979 (BOC, 1980, p. 3601 ; BOEM 512.3.1) modifiée.

Instruction n° 10265/DEF/INT/AP/ER du 19 décembre 1983 (BOC, 1983, p. 7700 ; BOEM 540-0.2.2).

Instruction n° 1653/DEF/DCCAT/AG/CT du 18 avril 1985 (BOC, p. 1867 ; BOEM 510.3.1.2).

Instruction n° 131/DEF/DCCAT/AG/AG/S du 21 juillet 1986 (BOC, p. 5265 ; BOEM 730.2) modifiée.

Instruction n° 148/DEF/DCCAT/OP/INS du 29 janvier 1987 (BOC, p. 314 ; BOEM 510.1.4.2.2) modifiée.

Instruction n° 1673/DEF/DCCAT/AG/CT du 13 octobre 1988 (BOC, p. 5179 ; BOEM 510.3.1) modifiée.

Instruction n° 193/DEF/DCCAT/OP/INS du 2 mars 1989 (BOC, p. 1086 ; BOEM 770.3.2.1) modifiée.

Instruction n° 41064/DEF/DCCAT/PBF/DCM/SH - 20476/DEF/DCCAT/AP/V du 9 octobre 1989 (BOC, 1989, p. 5257 ; BOEM 540-0.8).
Instruction n° 1695/DEF/DCCAT/AG/PBF/APPRO du 26 novembre 1992 (BOC, 1993, p. 172 ; BOEM 704.3).
Instruction n° 40986/DEF/DCCAT/PBF/DCM/SH - n° 20633/DEF/DCCAT/AP/V du 15 décembre 1992 (BOC, 1993, p. 1635 ; BOEM 540-0.8)
Instruction n° 544/DEF/DCCM/LOG/HCC du 6 décembre 1994 (BOC, p. 4925 ; BOEM 511-0.2.5).
Instruction n° 31512-23/DEF/DCCA/OP/1 du 20 mars 1995 (BOC, p. 4743 ; BOEM 512.1.1).
Instruction n° 3231/DEF/DCCA/OP/2 du 28 novembre 1996 (BOC, p. 303 ; BOEM 512.2.1).
Instruction n° 47/DEF/CCC/SP du 11 mars 1998 (BOC, p. 1721 ; BOEM 321.4, 512.2.2, 770.1.5.1).
Instruction n° 293/DEF/DCCAT/AUDIT/CG du 16 décembre 1999 (BOC, p. 259 ; BOEM 510.1.3).
Instruction n° 40/DEF/DCCAT/AUDIT/CG du 7 février 2000 (BOC, 2000, p. 2715 ; BOEM 510.1.3).
Instruction n° 1511/DEF/DCCA/BRH du 18 septembre 2000 (BOC, 2000, p. 4166 ; BOEM 332.1.2.2, 512.2.2).
Instruction n° 27/DEF/DCCAT/PILOTAGE du 15 janvier 2002 (BOC, 2002, p. 1053 ; BOEM 510.1.3).
Instruction n° 266/DEF/DCCM/OAG du 12 juin 2002 (BOC, 2002, p. 4296 ; BOEM 511-0.1.1, 570-5.7.1).
Instruction n° 1/DEF/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 10 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 128 ; BOEM 712.1).
Instruction n° 15/DEF/CCC/SP du 30 janvier 2003 (BOC, 2003, p. 1366 ; BOEM 111.3.3, 112.5.2.2, 510.1.4.4.1, 511-0.1.1, 512.3.2).
Instruction n° 160/DEF/DCCA/BRH/FORM du 21 janvier 2005 (BOC, 2005, p. 967 ; BOEM 332.1.2.2, 512.2.2).
Instruction n° 259/DEF/DCCM/OAG du 21 août 2006 (BOC/PP 3, 2007, texte 33 ; BOEM 511-0.1.1).
Instruction n° 296/DEF/DCCM/OAG du 25 octobre 2006 (BOC N° 6 du 19 avril 2007, texte 39 ; BOEM 511-0.2.1) modifiée.
Instruction n° 000-85174-2006/DEF/DCCM/OAG du 9 janvier 2007 (BOC N° 16 du 6 juillet 2007, texte 25 ; BOEM 511-0.2.1).

Référence de publication : BOC N°30 du 12 juillet 2013, texte 15.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- instruction du 18 octobre 1909 modifiée, sur le service des subsistances militaires ;
- instruction n° 967/CMa/2 du 9 juillet 1947 modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement du service central d'approvisionnement des ordinaires et des marins et des services locaux d'approvisionnement des ordinaires et des marins ;
- instruction interministérielle du 12 septembre 1949 modifiée, pour l'application des dispositions du décret n° 48-162 du 28 janvier 1948, relatives aux fonctionnaires de l'intendance du cadre actif mis à la disposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre ;
- instruction n° 17414/AM/INT/2/REG/DC/CDE du 14 septembre 1954 modifiée, relative aux fonds d'avances mis à la disposition des corps de troupe stationnés dans les territoires et départements d'outre-mer ;
- instruction n° 20258/3/2/INT du 1^{er} mars 1956 relative aux manquants, pertes et avaries reconnus à la réception dans les établissements des subsistances ;

- instruction n° 21000/3/2/INT du 1^{er} août 1956 modifiée, sur le service des subsistances dans l'armée de terre en temps de paix ;
- instruction n° 41136-4/1-Inst. du 22 juin 1957 sur la gestion des rations 20 et 21 et des éléments constitutifs de rations 30 à entretenir dans les établissements des subsistances ;
- instruction n° 18000 AM/Int./P Org./MB/DC/CDE du 20 septembre 1957 modifiée, sur le service du couchage, de l'ameublement, du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation dans les corps de troupe, les états-majors et services stationnés dans les départements d'outre-mer et les territoires relevant du Ministre de la FOM ;
- instruction n° 21042/3/2/Int. du 12 juin 1958 modifiée, relative au contrôle de la qualité des denrées et produits alimentaires délivrés par les économats de l'armée ;
- instruction n° 20198/T/3/2/INT du 5 avril 1960 relative au stockage, à la surveillance, au contrôle de la conservation et à la mise en distribution des rations de combat ;
- instruction n° 20700/T/3/2/INT du 10 décembre 1960 sur le service des subsistances en temps de guerre ;
- instruction n° 9772/DS/OM/INT/4/B/1/DCI du 28 août 1964 sur le service des subsistances dans les zones, territoires et départements d'outre-mer ;
- instruction n° 20548/T/3/2/INT du 2 décembre 1968 sur l'alimentation dans l'armée ;
- instruction n° 2700/DEF/DCCA/2/5 du 25 mars 1975 déterminant les standards de référence pour la dotation des bases aériennes, établissements et organismes de l'armée de l'air en matériels du commissariat ;
- instruction n° 30920/DEF/DCCA/ORG/ADM/GEN/1 du 1^{er} octobre 1979 modifiée, relative à la production de renseignements concernant l'organisation et le fonctionnement des divers organismes du commissariat de l'air ;
- instruction n° 10265/DEF/INT/AP/ER du 19 décembre 1983 relative aux cessions de denrées consenties par le service de l'intendance aux parties prenantes individuelles ;
- instruction n° 1653/DEF/DCCAT/AG/CT du 18 avril 1985 relative à la tenue dans le service du commissariat de l'armée de terre d'un carnet d'enregistrement des documents cotés et paraphés ;
- instruction n° 131/DEF/DCCAT/AG/AG/S du 21 juillet 1986 modifiée, sur l'organisation et le fonctionnement de la trésorerie du centre territorial d'administration et de comptabilité ;
- instruction n° 148/DEF/DCCAT/OP/INS du 29 janvier 1987 modifiée, portant règlement de l'école nationale des sous-officiers du commissariat de l'armée de terre ;
- instruction n° 1673/DEF/DCCAT/AG/CT du 13 octobre 1988 modifiée, concernant l'évaluation technique de l'organisation des méthodes et procédures administratives du commissariat de l'armée de terre ;
- instruction n° 193/DEF/DCCAT/OP/INS du 2 mars 1989 modifiée, portant règlement du cours supérieur du commissariat de l'armée de terre (enseignement militaire supérieur scientifique et technique) ;
- instruction n° 41064/DEF/DCCAT/PBF/DCM/SH - 20476/DEF/DCCAT/AP/V du 9 octobre 1989 relative à la fourniture de pain aux ordinaires des corps de troupe et des détachements, des

écoles et des organismes d'alimentation des cadres, des établissements pénitentiaires et autres parties prenantes ;

- instruction n° 1695/DEF/DCCAT/AG/PBF/APPRO du 26 novembre 1992 relative à l'approvisionnement en denrées des organismes d'alimentation et autres parties prenantes ;

- instruction n° 40986/DEF/DCCAT/PBF/DCM/SH - n° 20633/DEF/DCCAT/AP/V du 15 décembre 1992 relative à la fourniture de viande de gros bovins et de veaux réfrigérée, désossée, conditionnée sous pellicule plastique et sous vide et emballée en caisse, présentée sous forme d'unités de découpe semi-parées ou de pièces prêtes à l'emploi ;

- instruction n° 544/DEF/DCCM/LOG/HCC du 6 décembre 1994 relative à la création, la confection et la délivrance des imprimés, registres et documents du ressort du commissariat de la marine ;

- instruction n° 31512-23/DEF/DCCA/OP/1 du 20 mars 1995 portant définition et modalités d'application de l'audit interne dans le service du commissariat de l'air ;

- instruction n° 3231/DEF/DCCA/OP/2 du 28 novembre 1996 relative aux entretiens de carrière des commissaires de l'air ;

- instruction n° 47/DEF/CCC/SP du 11 mars 1998 portant règlement relatif à l'information et à la préparation au concours externe des commissaires ;

- instruction n° 293/DEF/DCCAT/AUDIT/CG du 16 décembre 1999 relative à l'audit des directions et organismes du commissariat de l'armée de terre ;

- instruction n° 40/DEF/DCCAT/AUDIT/CG du 7 février 2000 relative à la mise en œuvre du pilotage au sein du commissariat de l'armée de terre ;

- instruction n° 1511/DEF/DCCA/BRH du 18 septembre 2000 relative à l'organisation et au déroulement des concours en vue du recrutement exceptionnel dans le corps des commissaires de l'air ;

- instruction n° 27/DEF/DCCAT/PILOTAGE du 15 janvier 2002 relative à l'organisation et au fonctionnement de la démarche qualité au sein du commissariat de l'armée de terre ;

- instruction n° 266/DEF/DCCM/OAG du 12 juin 2002 relative au parc automobile des directions et services du commissariat de la marine ;

- instruction n° 1/DEF/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 10 décembre 2002 relative à la mise en œuvre et à la comptabilité des masses dans les formations de la marine ;

- instruction n° 15/DEF/CCC/SP du 30 janvier 2003 relative au séminaire annuel d'information des directeurs et officiers des directions des commissariats d'outre-mer ;

- instruction n° 160/DEF/DCCA/BRH/FORM du 21 janvier 2005 relative à l'organisation et au déroulement des concours sur titres en vue du recrutement dans le corps des commissaires de l'air ;

- instruction n° 259/DEF/DCCM/OAG du 21 août 2006 relative à la formalisation et la mise en œuvre des tableaux de bord du service du commissariat de la marine ;

- instruction n° 296/DEF/DCCM/OAG du 25 octobre 2006 modifiée, relative à la surveillance administrative et technique du service du commissariat de la marine ;

- instruction n° 000-85174-2006/DEF/DCCM/OAG du 9 janvier 2007 relative au management au sein du service du commissariat de la marine.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.